

Calvados : les élèves handicapés manquent d'accompagnants

LES NOUVELLES DE FALAISE | jeudi 11 octobre 2018

410 mots | -



Les élèves handicapés des classes Ulis ont besoin de plus d'encadrement. (©AbobeStock / Illustration)

Les classes ULIS, unités sensées favoriser l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap au collège et lycée, sont en sureffectif dans le Calvados. Les coordinateurs du dispositif tirent la sonnette d'alarme.

« La rentrée a été très difficile, pour les professeurs comme pour les enfants. Ils sont en souffrance. » Représentante du collectif de coordinateurs des classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) des collèges et lycées dans le département, cette enseignante ne cache pas ses inquiétudes. **« Ces unités devraient accueillir 10 élèves chacune, détaille-t-elle. Or, les effectifs actuels sont de 15 ou 16. Seules les deux dernières unités, ouvertes cette année, ne comptent que dix élèves. »**

Les ULIS accueillent des enfants présentant des **« troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes) »**, décrit l'Éducation nationale.

Si les effectifs sont orientés à la hausse, l'encadrement, lui, a suivi une courbe inverse. Les 25 classes ULIS du Calvados bénéficiaient jusqu'à présent de deux AVS (auxiliaire de vie scolaire). Depuis la rentrée, il n'y a plus qu'un poste par classe. **« Ce ne sont pas des bonnes conditions pour travailler »**, déplorent les coordinateurs. Ceux-ci encadrent l'unité entière qui comprend des élèves de chaque niveau (de la 6^e à la 3^e au collège) quand les enfants ne sont pas en « inclusion » dans un cours « classique ». Ils sont sensés effectuer un travail individualisé avec chacun d'entre eux. Possible à 10, plus compliqué à 15... Le problème est identique quand les enfants des ULIS suivent un cours traditionnel, en fonction de leur degré de handicap. **« Un professeur d'art plastique, par exemple, ne peut pas s'occuper d'un enfant déficient quand il a 30 élèves dans sa classe. S'il n'y a pas d'AVS, c'est un problème. »** Les élèves en situation de handicap se retrouvent alors isolés parmi les autres enfants, sans accompagnant. **« Certains sont revenus en pleurant... »**

Une délégation a rencontré l'inspecteur académique en charge du dossier, en début de semaine, pour évoquer ces soucis.

Contacté, le Rectorat n'a pas été en mesure de répondre à nos sollicitations.

Nicolas CLAICH